AR PREFECTURE
016-200054047-20160920-2016_09_20_09-DE
Reçu le 03/10/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Excusés/ Absents : 06
Délégations : 04

Date de Convocation: *13 septembre 2016*

Date d'affichage : *14 septembre 2016*

Le vingt septembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 septembre 2016, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, M. FLAYAC Serge, Mme FEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s Absent(e)s : M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VILLEDARY Véronique, M. DEMONT Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, M. VIGNAUD Jean-Michel

Délégations : Mme VILLEDARY Véronique à M. DUPRÉ Jean-Noël ; M. DEMONT Jean-Michel à M. BOUTY Philippe ; Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme COURSAGET Mireille ; M. VIGNAUD Jean-Michel à M GUINOT Jean-François,

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

Monsieur BOUTY arrive à 20h45, il prend part au vote à partir de la délibération n°2

2016/09/20
N° 09

9 - Assainissement – Adoption du Rapport Annuel 2015 sur le Prix et la Qualité de l'Eau du Service Public de l'Assainissement Collectif de la commune de Confolens.

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'en application du code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE** le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CONFOLENS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 septembre 2016

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)